

# SOMMAIRE

TOUTES LES INFOS DU RALLYE SUR [www.asastmarcellinoise.com](http://www.asastmarcellinoise.com)

## **PROGRAMME /HORAIRES**

### **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

*Définition*

*Comité d'organisation*

*Permanence du rallye*

1.1P. Officiels du rallye

1.2P. Eligibilité

1.3P. Vérifications

### **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

### **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

3.1P. Demande d'engagement – inscriptions

*3.1.1P. Concurrents Admis*

*3.1.5P. Toute personne qui désire participer*

*3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé*

*3.1.11.1P. Les droits d'engagements sont fixés*

*3.1.12P. Acceptation de la demande d'engagement*

3.2P. Equipages

3.3P. Ordre de départ

*3.3.2P. L'ordre de départ est laissé...*

### **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

4.1P. Voitures admises

4.2P. Pneumatiques

4.3P. Assistance

4.3.2.3P. *Limitation de changement de pièces*

### **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

6.1P. Description

6.2P. Reconnaissances

*6.2.1P. Prescriptions et interdictions*

*6.2.2P. Véhicules*

*6.2.6P. Les jours de reconnaissances*

6.3P. Carnets de Contrôle

6.4P. Circulation

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE**

7.1P. Départ

7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles

*7.2.11P. Identification des commissaires*

7.3P. Contrôle de passage, Contrôle horaire, Mise hors Course

7.4P. Contrôle de regroupement

7.5P. Epreuves Spéciales

7.6P. Parc Fermé

### **ARTICLE 8P. PENALITES – RECLAMATIONS – APPEL**

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENT**

### **ARTICLE 10P. PRIX – COUPES**

### **ANNEXE 1 ITINERAIRE ET HORAIRES**

### **RESTAURATION ET HEBERGEMENT**

# 27<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE SAINT MARCELLIN

## REGLEMENT PARTICULIER

### PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement :** Lundi 11 Mai 2015.

**Ouverture des engagements :** Lundi 11 Mai 2015

**Clôture des engagements :** Lundi 22 Juin 2015 à minuit (Cachet de la poste faisant foi).

**Parution du Road – Book :** Samedi 27 juin 2015 à 8h30, au siège de l'ASA St marcellinoise 11 avenue de chatte 38160 St Marcellin.

**Dates et heures des reconnaissances :**

Le samedi 27 juin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 18 h.

Le dimanche 28 juin de 8 h 30 à 18 h.

**Vérifications des documents :** Salle Polyvalente, Champ de Mars à Saint Marcellin. Tel : 04.76.38.07.48  
Le vendredi 3 Juillet 2015 de 13 h 45 à 23 h 00.

**Vérifications des véhicules :** Champ de Mars à Saint Marcellin  
Le vendredi 3 Juillet 2015 de 14 h 00 à 23 h 15.

**Attention :** Les vérifications des documents seront **impérativement closes à 23 h 00 et des voitures à 23 h 15.**

**Entrée au Parc Fermé :** Vendredi 3 juillet 2015 à partir de 14 h 00 après les vérifications.

**1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs :** Vendredi 3 Juillet 2015 à 22 h 00 au P.C (Mairie de Saint Marcellin).

**Publication des équipages admis à prendre le départ et ordre de départ :**  
Vendredi 3 Juillet 2014 à 23 h 45.

**Départ de la 1<sup>ère</sup> étape :** Samedi 4 Juillet 2015 à 9 h 00, au Champ de Mars à Saint Marcellin.

**Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape :** 1<sup>ère</sup> véhicule à 17 h 06, le samedi 4 Juillet 2015 au Champ de Mars à Saint-Marcellin.

**Affichage du classement partiel provisoire à l'issue de la première étape, ordre et heures de départ de la 2<sup>ème</sup> étape :**

Samedi 4 juillet 2015 à 19 h 25, au Parc Fermé, sur le Champ de Mars à Saint Marcellin.

**Départ de la 2<sup>ème</sup> étape :** Dimanche 5 Juillet 2015 à 07 h 34, au Champ de Mars à Saint Marcellin.

**Arrivée de la 2<sup>ème</sup> étape :** 1<sup>er</sup> véhicule à 11 h 54 le dimanche 5 Juillet 2015 au Champ de Mars à Saint Marcellin.

**Vérification finale :** Garage du Péage, Les Echavagnes 38160 Saint Marcellin (M.Oeuvre = 60,00 € TTC).

**Affichage du classement final provisoire :**

Au plus tard 30 min après l'arrivée au parc fermé du dernier concurrent, au Champ de Mars à Saint Marcellin.

**Remise des Prix :** Le dimanche 5 juillet 2014 sur le podium.

**Tableau officiel d'affichage :** Samedi 4 Juillet 2015 et le dimanche 5 Juillet 2015 au Champ de Mars, près du Parc Fermé.

Une information officieuse en temps réel pourra être obtenue sur le site Internet « [www.lcchrono.com](http://www.lcchrono.com) ».

# Article 1P. ORGANISATION

L'association Sportive Automobile Saint Marcellinoise organise les 3, 4 et 5 Juillet 2015 le **27<sup>ème</sup>** **Rallye National de Saint Marcellin**, en qualité d'organisateur administratif et technique et avec le concours de Sport Mécanique Saint Marcellinois.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la **Fédération Française du Sport Automobile** en date **du / /15 N°** et par le Comité Régional du Sport Automobile Rhône Alpes en date du / /2015,

## **Comité d'organisation :**

- **Le Président de l'ASA Saint Marcellinoise:** Monsieur Richard CAILLAT
- **Le Président de Sport Mécanique :** Monsieur Willy QUIRON BLONDIN
- **Le Comité Directeur de l'ASA Saint Marcellinoise :** Richard CAILLAT, Franck ROGNIN, Isabelle FESSIA, Denis TROUSSIER, Thierry TOMASI, Jean Luc MENEROUD.

## **Secrétariat du rallye :**

**ASA SAINT MARCELLINOISE**  
**11 Avenue de Chatte 38160 SAINT MARCELLIN**  
**Tel : 04.57.33.16.69**

**[www.asastmarcellinoise.com](http://www.asastmarcellinoise.com) / [asa.stmarcellinoise@gmail.com](mailto:asa.stmarcellinoise@gmail.com)**

## **Permanence du Rallye durant le week end :**

- **Durant les vérifications des documents et des voitures :** Salle Polyvalente de Saint Marcellin
- **Téléphone :** 04 76 38 18 90 ou 04 57 33 16 69 (Transfert d'appel)
- **A la fin des vérifications des docs et des voitures et durant le rallye :** A la Mairie, au 1<sup>er</sup> étage.

## **1.1P. OFFICIELS DU RALLYE :**

### ***Observateur FFSA :***

Monsieur Jean Claude LEFORESTIER

Licence n°: 1756

### ***Président du Collège des Commissaires Sportifs :***

Monsieur Jean-Carl ANNOVAZZI

Licence n°: 8408

### ***Commissaires Sportifs :***

Monsieur Jean Jacques RODRIGUEZ

Licence n 6857

Monsieur Joël JACQUIOT

Licence n 41730

### ***Directeur de Course :***

Monsieur Alex COLLIN

Licence n° : 9671

### ***Directeurs de Course Adjoints :***

Monsieur Denis MOCELLIN

Licence n°: 3310

Monsieur Daniel BERTHON

Licence n°: 1621

Monsieur Jean DETROYAT

Licence n° 1057

Monsieur Stéphane VINCENT-GENOD

Licence n°: 24887

Madame Nathalie DIRY

Licence n°: 210885

### ***Commissaires Techniques :***

Monsieur Jean-Michel OTTAVI

Licence n°: 1534

Monsieur PIZOT Maurice

Licence n : 207621

Monsieur Jean-Louis CANEL

Licence n : 50539

Monsieur Jean GHENO (Responsable)

Licence n : 31781

Madame Sylvie DALPAOS

Licence n : 233751

### ***Directeurs d'ES :***

Monsieur Laurent BENOIT

Licence n°: 46771

Monsieur René WEBER

Licence n°: 26617

Monsieur BRINDANI Pierre

Licence n° 2057

### ***Officiels Sécurité 000 :***

Monsieur Hervé VAUTRAT

Licence n°: 3259

### ***Officiels Sécurité 00 :***

Monsieur Bruno MUSELLI

Licence n°: 231217

**Chargés des relations avec les concurrents :**

Monsieur Floréal PITARCH  
Madame Valérie JEUNE

Licence n°: 2729  
Licence n : 161099

**Commissaire Publicités et carnet de bord :**

Monsieur Floréal PITARCH  
Madame Valérie JEUNE

Licence n : 2729  
Licence n°: 161099

**Juge de Fait :**

Monsieur Jean-Louis LAUDET  
Monsieur PETTEX MUFFAT Michel

Licence n : 6195  
Licence n : 3307

**Chargée des relations avec la Presse :**

**Chargé des relations avec les commissaires :**

Monsieur Robert GIROUD

Licence n : 123071

**Médecin Chef :**

Docteur RANDRIANARIZAFY François

Chronométrage Libre.

- **1.2P. Eligibilité :**

Le 27<sup>ème</sup> Rallye National de Saint Marcellin compte pour la Coupe de France des rallyes, en coefficient 4, le Championnat du Comité Rhône Alpes du Sport Automobile, le challenge Pirelli, le Challenge 2015 de l'Asa Saint Marcellinoise.

- **1.3P. Vérifications :**

Les équipages engagés consulteront sur le site leurs convocations pour les vérifications administratives qui auront lieu le : Vendredi 3 Juillet 2015 13 h 45 à 23 h 00 à la salle polyvalente.

Les vérifications techniques auront lieu le : Vendredi 3 juillet 2015 de 14 h 00 à 23 h 15 au Champ de Mars à Saint Marcellin. Plus aucune voiture ne sera contrôlée après 23 h 15.

Tout retard constaté par rapport à l'heure de convocation donnera lieu à une pénalisation, conformément à l'article 1.3.1 du règlement standard de la F.F.S.A.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au Garage du Péage, les Echavagnes 38160 SAINT MARCELLIN, aussitôt après l'arrivée du rallye. Prix de la main-d'œuvre horaire : 60, 00 € TTC.

## **Article 2P. ASSURANCES**

**2.1.1.** Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**2.1.2.** Les véhicules d'assistance, même porteur de plaques du Rallye « Assistance », ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont donc pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule responsabilité de leurs propriétaires.

## **Article 3P. CONCURENTS ET PILOTES**

- **3.1P. Demande d'engagement – inscriptions :**

**3.1.1P. Concurrent Admis :**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 27<sup>ème</sup> Rallye National de Saint Marcellin, doit adresser au secrétariat du rallye, la demande d'engagement dûment complétée, accompagnée des droits d'engagement, à l'ordre du **SPORT MECANIQUE Saint Marcellinois** avant le **Lundi 22 Juin 2015** à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Secrétariat du Rallye :

**ASA Saint Marcellinoise**  
**11 Avenue de Chatte**  
**38160 SAINT MARCELLIN**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **130 voitures** maximum.

**3.1.11.1P. Les droits d'engagements sont fixés (Suivant réglementation de la FFSA) :**

A / Avec la publicité facultative des Organisateur : 580 €uros  
1 Licencié Asa St Marcellinoise : 560 €uros  
2 Licenciés Asa St Marcellinoise : 530 €uros

B / Sans la publicité facultative des organisateurs : **1160 euros**

Les chèques seront mis en banque à partir du Jeudi 25 Juin 2015.

Un Road Book sera disponible au siège de l'Asa Saint Marcellinoise, 11 Avenue de Chatte à Saint Marcellin, pendant les jours de reconnaissances.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés :

- Aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé.
- Au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- De 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- De 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

**3.1.12P. – La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

- **3.2P. Equipages :**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

- **3.3P. Ordre de départ :**

**3.3.2.** L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)
- **Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ)**
- **Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :**  
**A8W, A7S, A7K, R5, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K, F213, N2, N2 série, F212, R1, N1, F211.**

**3.3.2P.** L'ordre de départ est laissé à la discrétion de l'organisateur.

## **Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

- **4.1P. Voitures admises :**

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Les véhicules du Groupe A (y compris WRC, Super 2000, Kit-Car, Super 1600), FA, Groupe R (R1A, R1B, R2A, R2B, R2C, R3C, R3T, et R3D) Groupe N, FN, F2000, GT de série 2 roues motrices, FRC.

- **4.2P. Pneumatiques :**

Réglementation de l'utilisation des pneumatiques.

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

### • **4.3P. Assistance :**

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate **et de manière visible** de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (**3m x 5m minimum**) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures

**La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200€.**

**Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.**

L'assistance sera rigoureusement interdite en dehors du parc prévu à cet effet.

### **4.3.2.3P. Limitation de changement de pièces :**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## **4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES**

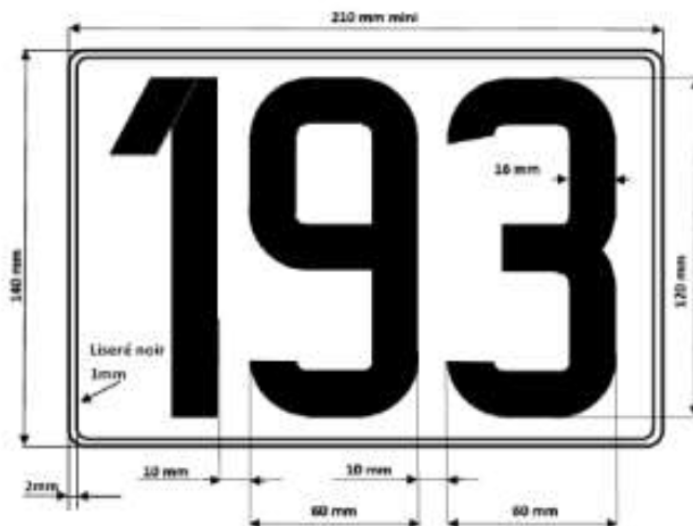
Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Le format de ces numéros et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous :



Couleur : traits noirs sur fond blanc.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche,

une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

□□ Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipé à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur

□□ Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

## Article 5P. PUBLICITE

Les publicités obligatoires et optionnelles seront précisées sur un additif remis à chaque concurrent lors des vérifications des documents. (Additif N°1)

## Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### • 6.1P. Description :

Le 27<sup>ème</sup> Rallye National de Saint Marcellin représente un parcours de **393.821 Kms**.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections. Il comporte **10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 131.900 Kms**.

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

#### SAMEDI 4 JUILLET 2015

ES N° 1	Saint Marcellin / Varacieux	18,000 Kms
ES N° 2	Saint Clair s/ Galaure / Marcollin	10,000 Kms
ES N° 3	La Forteresse / Vatilieu	12,000 Kms
ES N° 4	Saint Marcellin / Varacieux	18,000 Kms
ES N° 5	Saint Clair s/ Galaure / Marcollin	10,000 Kms
ES N° 6	La Forteresse / Vatilieu	12,000 Kms
ES N° 7	Saint Marcellin / Varacieux	18,000 Kms

#### SAMEDI 5 JUILLET 2014

ES N° 8	Saint Marcellin / Varacieux	18,000 Kms
ES N° 9	Saint Clair s/ Galaure / Marcollin	10,000 Kms
ES N°10	Chasselay / Serre Nerpole	5,900 Kms

### • 6.2P. Reconnaissances :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**6.2.1P.** Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et les équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 au maximum.
- Tout retour en arrière et « bouclage » en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit.
- Interdiction de reconnaître de 11 h 30 à 13 h 00 le samedi 28 juin.
- Autocollant «Reconnaissance » apposé sur le Pare Brise, en haut à droite coté Passagé (et non sur le Pare Soleil !).

- Les reconnaissances seront contrôlées tout au long des spéciales, toute infraction sera sévèrement sanctionnée !!

**Restitution de la feuille de Recos obligatoire aux vérifications des documents.**

#### **6.2.2P. Véhicules**

- Véhicule de série
- Pneus de série homologués route (tout pneu de compétition est interdit)
- Autocollant avec la mention « RECONNAISSANCE » et un numéro d'ordre.

**6.2.6P.** Les organisateurs prévoient 2 jours de reconnaissances :

Le **samedi 27 juin** 2015 de 8h30 à 11h30 et de 13h à 18h. Le **dimanche 28 juin** 2015 de 8h30 à 18h.

**TOUTE INFRACTION SERA SANCTIONNEE CONFORMEMENT AUX ARTICLES 6.2.4, 6.2.5 et 6.2.6 DE LA REGLEMENTATION F.F.S.A**

Dans le cadre de l'application du règlement, ces sanctions pourront être appliquées directement par la Direction de Course.

- **6.3P. Carnets de contrôle :**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

- **6.4P. Circulation :**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## **Article 7P. DEROULEMENT DU RALLYE**

- **7.1P. Départ :**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

- **7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles :**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des commissaires sont des chasubles blanches marqués des fonctions : Commissaire, Chef de Poste, Directeur d'épreuve, Directeur de Course, Relation Concurrents.

- **7.3P. Contrôle de passage (CP) Contrôle horaire (CH) Mise hors course :**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

- **7.4P. Contrôle de regroupement :**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

- **7.5P. Epreuves Spéciales (ES) :**

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

- **7.6P. Parc Fermé :**

Conforme au règlement standard F.F.S.A. Gardé du vendredi soir 22h00 au dimanche 10h00

Ouverture du Parc après l'affichage du classement officiel, pendant 30 min. Fermeture jusqu'au dimanche matin 10h00.

## **Article 8P. PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS**

Conforme au règlement F.F.S.A

## **Article 9P. CLASSEMENT**

Conforme au règlement standard F.F.S.A



## Article 10P. PRIX COUPES

Les classes suivantes seront confondues

- WRC A8W / FA8W / A8 4RM / FA8 4RM / A8 2RM / FA8
- A7 / S2000 / A7S / A7K / FA7
- A6 / A6K / FA6
- A5 / A5K / FA5
- N4 4RM / FN4 4RM / N4 / FN4 2RM
- R1A / R1B
- R2A / R2B / R2C
- R3C / R3D / R3T

Tous les arrivants à la fin du Rallye auront une coupe d'arrivée.

Les véhicules GT+ sont réparties en 1 classe de cylindrée : Classe 16

**La répartition des prix en espèces se fera de la façon suivante :**

<b>GENERAL</b>				
	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>200% de l'engagement réel</b>		
	<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>100% de l'engagement réel</b>		
	<b>3<sup>ème</sup></b>	<b>85% de l'engagement réel</b>		
	<b>4<sup>ème</sup></b>	<b>70% de l'engagement réel</b>		
	<b>5<sup>ème</sup></b>	<b>35% de l'engagement réel</b>		
<b>CLASSES</b>		<b>- de 5</b>	<b>De 5 à 15</b>	<b>+ de 15</b>
	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>50% de l'engagement réel</b>	<b>100% de l'engagement réel</b>	<b>100% de l'engagement réel</b>
	<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>25% de l'engagement réel</b>	<b>50% de l'engagement réel</b>	<b>50% de l'engagement réel</b>
	<b>3<sup>ème</sup></b>		<b>20% de l'engagement réel</b>	<b>20% de l'engagement réel</b>
	<b>4<sup>ème</sup></b>			<b>15% de l'engagement réel</b>
<b>COUPE DES DAMES</b>		<b>- de 3</b>	<b>+ de 3</b>	
		<b>25% de l'engagement réel</b>	<b>50% de l'engagement réel</b>	
			<b>20% de l'engagement réel</b>	

Des coupes seront remises aux commissaires.

La remise des prix aura lieu le Dimanche 5 Juillet 2015 sur le podium

Les trois premiers recevront également une coupe.

**TOTAL général distribuable : 22562€**

# HEBERGEMENT ET RESTAURATION

Toutes ces adresses participent à la notoriété du rallye, demandez à déguster les spécialités de notre région !!!

## CANTON DE SAINT MARCELLIN

### RESTAURANTS

Le Sirocco	Chatte	Tel : 04 76 64 43 41
Le Patio	Saint Marcellin	Tel : 04 76 38 33 67
Le Rustic Bar	Saint Marcellin	Tel : 04 76 38 01 84
Les Agapes	Chatte	Tel : 04 76 38 40 68
La Tivolière	Saint Marcellin	Tel : 04 76 38 21 17
La Terrasse	Saint Marcellin	Tel : 04 76 38 15 71
Auberge des Saveurs	Murinai	Tel : 04 76 64.23.09

### RESTAURATION RAPIDE

Le Bar 28	Saint Marcellin	Tel : 04 76 36 79 21
Le Négociant	Saint Marcellin	Tel : 04 76 38 36 31
Charcuterie Vincent	Saint Marcellin	Tel : 04 76 38 11 26
Mc Donald's	Saint Marcellin / Chatte	

### LOGEMENTS

Hôtel ABBATIALE	Saint Marcellin	Tel : 04 76 38 24 31
Hôtel Brun	Saint Lattier	Tel : 04 76 64 54 76
Hôtel des Voyageurs	Izeron	Tel : 04 76 38 23 79
Relais des 4 Routes	Saint Romans	Tel : 04 76 38 51 50
Hôtel du Royans	Pont en Royans	Tel : 04 76 36 01 03
Auberge des Galopins	Malleval	Tel : 04 76 38 54 99
Château des Anges	Saint Just de Claix	Tel : 04 75 48 33 18
Hôtel Ste Philomène	Chatte	Tel : 04 76 38 21 75

### OFFICE DU TOURISME DE SAINT MARCELLIN

2, Avenue du Collège  
BP 41  
38161 SAINT MARCELLIN  
Tel : 04 76 38 53 85

### OFFICE DU TOURISME DE ROYBON

Grande Rue  
38940 ROYBON  
Tel : 04 76 36 25 86

### OFFICE DU TOURISME DE VINAY

Champ de Mars  
38470 VINAY  
Tel. 04 76 36 69 90

### OFFICE DU TOURISME DE PONT EN ROYANS

Grande Rue  
38680 PONT EN ROYANS  
Tel. 04 76 36 09 10

**Notre ASA peut vous communiquer quelques coordonnées d'Hôtels, Gîtes, Campings.....qui se situent près de Saint Marcellin. Pour nous joindre :  
04 57 33 16 69 pendant les heures de bureau.**